

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 23 Juillet 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Août prochain, sont invités à renouveler avant cette époque. Ceux qui ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## PROVINCES-UNIES.

*Extrait d'une lettre particulière d'Amsterdam, le 2 juillet.*

Vous voulez connoître l'opinion des gens sensés, qu'aucun esprit de parti ne guide, sur l'affaire du général de Billaud qui a évacué Bréda; il n'y a personne dans toute la république qui ne soit convaincu qu'il a été sacrifié pour sauver la responsabilité du stadhouder & du conseil d'état; vous en jugerez par le détail suivant:

Bréda a intérieurement plus d'une lieue de circonférence; il est entouré d'ouvrages très-vastes, sans aucun revêtement; le rempart capital est très-mauvais, sans revêtement; il est insubstantiel dans tous les points: la garnison étoit de 650 hommes, y compris un régiment de dragons: 160 pièces de canon devoient être servies par 120 artilleurs non exercés; il n'y avoit ni gabions, ni fascines, ni madriers pour les batteries, point de gargouilles ni de cartouches préparées; les subsistances manquoient absolument; il n'y avoit ni pain ni farines, point d'hôpital, ni le nombre de chirurgiens nécessaires: le gouverneur, fils aîné du stadhouder, n'y étoit pas, & il avoit laissé la ville qu'il auroit dû défendre, dans un dénuement total: il faut ajouter que les habitans de Bréda, quoique sujets de la maison d'Orange, sont ses ennemis mortels & les patriotes les plus exaltés; ils sont nombreux & armés; la garnison ne pouvoit les contenir ni les surveiller, & dans une attaque générale ils auroient pu seconder les ennemis extérieurs. Dans cet état des choses, le général de Billaud, après avoir pris l'avis des officiers de l'état-major de la foible garnison, crut qu'il ne devoit penser qu'à la sauver & à la conduire dans une des villes frontières aussi négligée que Bréda, & il se rendit à Berg-op-Zoom. Tout ce qu'on peut reprocher à cet officier, c'est de n'avoir pas laissé prendre cette ville d'assaut; voilà le vrai de cette affaire.

Vous me demandez encore si dans notre république on approuve la guerre dans laquelle nous sommes entraînés? Je vous assure que tout le monde la blâme: on auroit désiré qu'après avoir repris les villes perdues, nous fussions restés dans nos limites; il n'y a rien à gagner à cette guerre,

elle achevera de ruiner notre commerce & nos finances. Notre marine est nulle; nous avons des vaisseaux, mais point de matelots; la sortie de nos ports devient tous les jours plus difficile: notre armée de terre est nombreuse en régimens, mais sans pouvoir les recruter, les habitans des sept provinces ne servent pas; notre armée n'a de ressource que les déserteurs & les grands chemins; les régimens suisses & quelques régimens allemands sont les seuls qu'on puisse compléter, & nous sommes heureux que les cantons suisses n'aient pas défendu à leurs régimens d'agir offensivement contre notre république, comme ils l'avoient fait aux régimens qu'ils avoient à votre service l'année dernière, contre la maison d'Autriche. Vous serez étonné que la nation hollandoise, désapprouvant cette guerre, ne s'y soit pas opposée; mais le parti du stadhouder est le seul dominant; tous les emplois sont occupés exclusivement par ses adhérens: les états-généraux, cette assemblée souveraine, n'est composée que des commençaux de la maison d'Orange, & tous les jours leurs hautes-puissances sont présidées, ou par son grand-écuyer, ou par son grand-veneur, ou par un de ses chambellans ou gentilshommes, tous à ses gages, & ne tenant leurs emplois politiques que de sa volonté. Voyez aussi notre position entre le roi d'Angleterre, cousin-germain du stadhouder, & le roi de Prusse son beau-frère: l'ambassadeur d'Angleterre est le véritable souverain, par son influence à la cour stadhouderienne: les deux derniers, le chevalier Harris & M. Eden, lord Aukland, tous les deux avec de grands talens, du caractère, de l'esprit, des connoissances & de l'expérience, dominoient impérieusement le stadhouder qui n'a pas les mêmes moyens à leur opposer, & qui d'ailleurs vouloit rompre irrévocablement avec votre nation qu'il déteste & qu'il a raison de craindre. J'ai répondu à vos deux questions, peut-être un peu trop longuement; mais j'aurois pu ajouter bien des choses dont je vous fais grâce.

## FRANCE.

*De Paris, le 23 juillet.*

Le dernier courier de Rome a annoncé que le pape étoit à toute extrémité.

Des lettres particulières de Br. st annoncent que cette ville est en insurrection, & que deux commissaires, représentans du peuple, ont été arrêtés.

Il vient de se former un camp en avant de Sédan, à 7 lieues de Luxembourg. Ce camp est placé dans la vaste plaine de Grignan, sur les bords de la Cher. L'ennemi n'est point en force sur cette frontière : aussi l'armée française est-elle dans la plus grande tranquillité. Le général Guillemain, qui la commandoit, vient de passer dans celle du Nord; il a été remplacé par le général Chapillon.

Le bulletin de l'armée du Nord, daté du 16, confirme la malheureuse nouvelle de la capitulation de Condé; elle a été signée le 10, & exécutée le 13. La ville a été illuminée, un *Te Deum* a été chanté. Il y avoit un transparent, où on lisoit : *Vive l'empereur, roi!* & c'est en son nom qu'on a pris possession de Condé. Le culte constitutionnel a été remplacé par l'ancien, qui s'est empressé de faire des actes bizarres & ridicules de moment religieux; il a bû les rues & les églises. Le ci-devant prince de Lambesc est dans cette ville; les émigrés y arrivent de toutes parts; ils mesurent leurs succès sur les divisions intérieures qui nous déchirent.

Cuffine a été vivement dénoncé avant-hier aux Jacobins : cette société a arrêté, 1°. qu'il seroit nommé une commission pour recueillir les pièces à la charge de ce général; 2°. qu'il sera présenté une pétition à la convention, pour exclure tous les nobles de la république; 3°. que le comité de salut public sera invité à prendre des mesures suffisantes pour ne pas laisser échapper Cuffine. — Il a été mis hier en arrestation au Luxembourg.

La farine ne manque pas; les autorités constituées ne cessent de rassurer le peuple sur les subsistances, & cependant, tous les matins, une foule immense se presse autour des états des boulangers pour avoir du pain. Quoique les attroupemens, qui se forment chaque jour, prennent un caractère effrayant, le peuple reste tranquille au milieu de la force armée, qui veille à la distribution du pain.

Le fanatisme politique produit le délire & l'extravagance : Adam Lux, se disant député extraordinaire de Mayence, vient de publier une brochure, où il célèbre l'héroïsme de Charlotte Corday : il demande qu'on élève sur la place de la Révolution (lieu de son supplice), une statue en son honneur, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus.*

Le pere de Pétion a été mis en arrestation à Chartres. — Challier, qui se disoit à Lyon le substitut de Marat, a été condamné à mort. — Le nommé Baptiste, valet de-chambre de Dumouriez, a eu la tête tranchée à Douay.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 20 juillet.

On a lu les détails suivans consignés dans une lettre du citoyen Félix, commissaire national, datée de Tours le 18 juillet : « Citoyens mes collègues, je vous envoie l'extrait d'une lettre signée Richard, député à la convention nationale; ladite lettre datée d'Angers le 16 à 4 heures du matin, nous annonce une victoire complète remportée sur les rebelles à Mortaigne; l'attaque a commencé à 10 heures du matin, le feu a été très-vif, les rebelles nous ont enlevé d'abord deux pièces de canon, que nous leur avons reprises un instant après. Nos troupes se sont bien battues; les ennemis ont fui, le champ de bataille est à nous; il étoit jonché de leurs morts : sans l'activité des généraux Labarolier &

Berthier, nous étions battus comme à Saumur; beaucoup de nos troupes fuyoient en s'écartant que la bataille étoit perdue; elles ont été ralliées par les généraux & par l'exemple des bons citoyens... Le 17, l'armée des rebelles, forte d'environ 14 mille hommes, & commandée par d'Elbec, Laroche-Jacquelin & Beauchamp, étoit placée sur les hauteurs près du moulin C. ébet, où elle avoit placé son artillerie; elle s'occupa d'abord à brûler des genets; elle attaqua ensuite nos troupes, auxquelles ce premier choc ne fut pas heureux; mais des prodiges de valeur, & la vigoureuse résistance de l'artillerie & de la cavalerie, sont parvenus à fixer l'avantage de cette journée sous les drapeaux de la république; le nombre des morts a été considérable du côté des rebelles & peu du nôtre. On croit que d'Elbec, un de leur chef, a été tué. Un aide-de-camp qui nous arrive nous assure de nouveau que Roussin, Labarolier & Berthier ont électrisé tous ceux que le premier feu avoit épouvanté; il a ajouté que le tocin du fanatisme ne produisoit plus le même effet; que les habitans des campagnes devenoient froids à ce jeu parricide. Signé. FÉLIX, commissaire national.

P. S. Je gagerois ma tête qu'avant un mois les rebelles seront écartés.

Cette lettre, couverte d'applaudissemens, a été renvoyée au comité de correspondance.

Du 21 juillet.

La séance d'aujourd'hui étant très-peu nombreuse, cette négligence de la part de plusieurs membres a fait naître quelques débats : un membre l'a attribuée à l'inertie qu'offroient ce jour-là les sociétés populaires; un autre à l'attrait du spectacle, & il s'est plaint à cette occasion de certaines préférences dans la distribution des cartes que chaque théâtre a soin d'envoyer à la municipalité; il en a demandé la suppression : Guyot s'y est opposé; selon lui, les spectacles, étant un des grands moyens de vivifier ou de pervertir l'esprit public, doivent être continuellement sous la surveillance des magistrats. Le conseil a passé à l'ordre du jour.

La section du Pont-Neuf a réclamé contre l'arrêté qui confie le poste du Pont-Neuf aux 48 sections en général : plusieurs des canons qui sont partie de ce parc d'artillerie lui ont été remis en propriété; les céder seroit une espèce d'humiliation que des cœurs républicains sont incapables de supporter. Pour toute réponse, un membre de la section de l'Arsenal a cité l'exemple de cette section, qui n'avoit pas craint d'admettre ses frères des 47 autres à la garde de l'établissement public qu'elle possède dans son arrondissement; d'ailleurs, a-t-il observé, une section ne peut être humiliée. L'arrêté contre lequel réclamoit la section du Pont-Neuf, a été maintenu.

Encore des discussions sur les subsistances. L'administrateur de cette intéressante partie a annoncé qu'il avoit été délivré dans le jour, à la Halle, 450 sacs de farine, & que quelques municipalités de l'Eure protégéient les transports. Deux de ces municipalités, Gardou & Douville, ont écrit aux Parisiens : « Vous avez sauvé trois fois la patrie, ne vous arrêtez pas en si beau chemin ». L'administrateur a terminé par annoncer le départ de quatre membres de la convention & de quatre du conseil, chargés de surveiller l'arrivée des subsistances.

Le commandant-général a annoncé que des gardiens, par son ordre, avoient été placés aux barrières, pour empêcher qu'il ne sorte des voitures, & même des personnes chargées de pain. « Il est bien juste, a-t-il ajouté, que nos sans-culottes de Paris, qui ont fait le bonheur des campagnes en faisant la révolution, aient au moins du pain : ainsi, tant qu'il en

inquera, je  
Paris. —  
L'on a an  
at d'arrestat  
mes qui leu  
  
C O M M  
( Pré  
Su  
Une lettre  
datée de Gr  
« Nous e  
Les admitt  
liées pour  
convention  
passer aucu  
font en pri  
& Loire qu  
décidés à l  
l'armée de  
moyen d'u  
départemen  
à craindre  
Nous vous  
les pièces  
vous prior  
deat les co  
la républi  
reullement  
presque to  
Lyon & M  
déraché r  
dans ces t  
toute sa  
noble le  
fraternell  
unanime  
& nous  
Basses-Al  
collogue  
Depuis l  
posée de  
des dépi  
avons cru  
au-deva  
leur inv  
leur jou  
4 mille  
notre co  
pour al  
Grenob  
bien de  
poste d  
en arr  
prix qu  
le 14 j  
apporte  
sang,  
château  
nons &  
Marf :  
ville r  
deshor  
purés

querra, je mettrai tous mes soins à ce qu'il n'en sorte pas de Paris. — Applaudi.

On a annoncé que douze boulangers avoient été mis en état d'arrestation, pour avoir vendu, pour le dehors, des farines qui leur avoient été délivrées à Paris.

### CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Jeanbon-Saint-André).

Suite de la séance du dimanche 21 juillet.

Une lettre des représentans-députés près l'armée des Alpes, datée de Grenoble, le 16 juillet, est ainsi conçue :

« Nous espérons qu'enfin vous recevrez de nos nouvelles. Les administrations de Lyon, de l'Ain & du Jura s'étant coalisées pour intercepter toute correspondance entre nous & la convention, nous n'avons pu, depuis un mois, vous faire passer aucun courrier ni en recevoir; les vôtres & les nôtres sont en prison. Nous avons écrit aux administrateurs de Saône & Loire qui nous ont montré le plus grand zèle : ils se sont décidés à sortir du paquet de Lyon celui qui est destiné pour l'armée des Alpes, & nous l'ont envoyé; de sorte qu'au moyen d'une force armée que nous entretenons dans le département de l'Ain pour la circulation, nous n'aurons plus à craindre le despotisme de messieurs de Lyon pour cet objet. Nous vous adressons pour *duplicate*, pour la septième fois, les pièces de conviction de la coalition départementale : nous vous prions d'en prendre lecture; vous verrez ce qu'entendent les corps administratifs & leurs adhérens par l'unité de la république & la souveraineté du peuple. Nous avons heureusement rompu les chaînes de l'intrigue qui engloboit presque tous les départemens, depuis le Jura, en passant par Lyon & Marseille, jusqu'à Bordeaux. Nous en avons d'abord détaché l'Hérault & la Drome; nous pouvons vous assurer que, dans ces deux départemens, l'esprit public est remonté à toute sa hauteur. Nous laissons à la municipalité de Grenoble le plaisir de vous rendre compte de la joie pure & fraternelle qu'ont fait éclater tous les citoyens à l'acceptation unanime de la constitution : on en a fait autant à Valence; & nous espérons que cet exemple influera sur les Hautes & Basses-Alpes, malgré la perfidie de monsieur Serre, notre collègue, dont nous vous envoyons un échantillon. . . . Depuis long-tems on annonçoit l'arrivée d'une armée composée de Marseillois, de Nimois & de tous les malveillans des départemens que cette armée devoit parcourir. Nous avons cru nécessaire de nous porter avec des forces suffisantes au-devant de ces troupes départementales, pour empêcher leur invasion sur le territoire de la Drome & de l'Hérault, & leur jonction avec Lyon. Nous avons formé une armée de 4 mille hommes, sous les ordres du général Carteaux; & notre collègue Albitre est parti avec ces braves républicains pour aller à leur rencontre, pendant que nous, placés à Grenoble, au centre de l'armée, nous tenons Lyon en échec, bien décidés à tomber dessus s'il faisoit un mouvement. Le poste du Pont-St-Esprit étoit trop important pour le laisser en arrière, & nous avons donné ordre de l'emporter à tel prix que ce fût. Nous avons le plaisir de vous annoncer que, le 14 juillet, la place étant cernée, les magistrats sont venus apporter les clefs au général; & sans aucune effusion de sang, les troupes de la république ont occupé la ville & le château, & y ont fait 450 prisonniers avec beaucoup de canons & toute sorte de munitions. . . . Demain on attaque les Marseillois, & nous espérons que, dans quelques jours, la ville même de Marseille sera délivrée des imposteurs qui la déshonorent depuis plusieurs mois. Nous avons reçu des députés de départemens qui nous pressent de leur envoyer des

secours contre les Espagnols. *La petite armée qui marche sur Marseille passera aux Pyrénées, si, après son expédition, mais nous avons déclaré à ces départemens qu'à moins d'une rétractation formelle de leur part, nous ne leur enverrons pas un homme; nous ne devons de secours qu'à nos frères; qu'ils le redeviennent, qu'ils reconnoissent la convention & ses décrets, qu'ils se rallient à la constitution, & nous sommes prêts à les embrasser & à verser pour eux tout notre sang. . . .* A l'égard de Lyon, la situation est la même. Roland & Biroteau y forment l'esprit public; Biroteau sur-tout est le roi provisoire; Chassley y est aussi, & n'est pas le moins dangereux des fédéralistes. Comme nos mesures contre Lyon ne sont pas développées, comme nous espérons encore que le bon esprit peut y renaître, nous vous prions de nous permettre un silence nécessaire sur cet objet; mais instruits que l'on devoit y assassiner, avec des formes prétendues judiciaires, quelques victimes malheureuses de l'insurrection, nous avons donné ordre de faire arrêter & prendre en otage tout Lyonnais qui descend le Rhône pour se rendre à Beaucarne. . . . Nous savons que nos têtes sont à prix dans cette malheureuse ville; mais nous jurons que ces fiers *muscadins* n'en seront pas moins réduits à l'obéissance aux loix & au respect dû à la convention.

« Citoyens nos collègues, comptez sur notre vigilance, sur le vœu que nous formons de défiller les yeux de nos concitoyens, sans aucune effusion de sang; mais nous ne souffrirons pas qu'un seul conspirateur traverse le Rhône ou la Saône pour insulter les départemens qui avoisinent Paris. Comptez sur nous, sur nos braves frères d'armes, & sur les citoyens des départemens ».

Signés, DUBOIS-CRANCÉ, NIOCHE.

P. S. Les rebelles de Marseille ont fui à l'approche des troupes de la république, qui viennent d'entrer à Avignon sans coup-férir. Une lettre du général Carteaux nous annonce cette bonne nouvelle.

Dans cette lettre, les commissaires de la convention dénoncent le député Serre. — Thuriot appuie cette dénonciation, en donnant lecture d'une lettre dans laquelle Serre invite, au moins indirectement, les administrateurs des Hautes-Alpes à entrer dans la coalition du fédéralisme, en leur disant que la majorité des départemens formoit cette coalition; que le pain manquoit à Paris; qu'un mouvement terrible alloit agiter cette grande cité; que le comité de salut public avoit délibéré s'il seroit expédient de faire tomber cent mille têtes.

La convention décrète que Serre, l'un de ses membres, sera mis en arrestation, & que les scellés seront apposés sur ses papiers; elle approuve les mesures vigoureuses prises par les commissaires près l'armée des Alpes.

Sur le rapport du comité des marchés, la convention met à la disposition du ministre de la guerre un fonds de 5 millions 757 mille liv., pour les charrois de l'armée.

Vigée, l'un des membres détenus, écrit que la disposition insalubre du local où il est gardé, & l'accès de la chaleur lui ont donné une fièvre quarte dont il souffre beaucoup, ainsi que d'une retention d'urine; il prie la convention de prononcer, sans délai, sur son sort. Renvoyé au comité de salut public.

La société populaire d'Orbec écrit que 150 chasseurs ont quitté l'armée Burot, & seront bientôt suivis de 200 autres de leurs camarades.

Des administrateurs de l'Eure & du Calvados envoient leur rétractation. — Ceux de la Marne viennent à la barre se rétracter aussi. On les accueille favorablement.

Le directeur du Lycée des Arts présente, par l'organe

d'Haffenratz, un plan d'éducation qui est renvoyé à l'examen du comité d'instruction publique.

Les aveugles des Quinze-Vingts, le bataillon des vétérans & plusieurs autres députations viennent féliciter les représentans du peuple sur l'achèvement de leurs travaux constitutionnels.

Des citoyens d'une commune voisine de Paris implorent la bienfaisance de la convention; leurs bleds, leurs troupeaux, leurs chaumières n'existent plus; une grêle terrible, des torrens furieux les ont fait disparaître, le 17 de ce mois. Renvoyé au comité des secours.

On autorise le ministre de l'intérieur à payer une somme de 10 mille livres au citoyen Dugas, qui a été employé à traduire les décrets en diverses langues.

*Séance du lundi 22 juillet.*

On admet plusieurs suppléans à siéger dans la convention à la place des ex-députés fugitifs: parmi ces suppléans se trouve le citoyen Colombet, suppléant de *Salles*, du département de la Meurthe.

Un décret est rendu ensuite; il enjoint aux administrateurs du Gard de mettre en liberté les patriotes qu'ils ont fait incarcérer; de rappeler les citoyens que leurs vexations ont réduits à fuir; de réintégrer la société populaire de Nîmes, & de faire réparer, à leurs frais, les dégradations commises dans la salle de cette société: les procédures commencées à la suite de ces actes arbitraires, seront suspendues.

Après l'adoption de plusieurs articles relatifs à quelques parties de liquidation, on entend les réclamations des administrateurs des charrois, qui se plaignent de ce que la trésorerie nationale refuse de payer, sur les ordonnances du ministre de la guerre, les avances qui doivent leur être délivrées en vertu des traités passés avec le gouvernement. — Lacroix fait sentir la nécessité d'acquitter ces avances, si l'on ne veut pas laisser souffrir le service; il dit que déjà plusieurs voituriers de l'armée du Centre se retirent avec leurs chevaux. — Renvoyé au comité des marchés.

Le citoyen Espagnac écrit pour demander la permission de faire entendre à la barre sa justification. — Billaut-Varenes s'oppose à l'admission d'Espagnac; il dit que ce citoyen est un contre-révolutionnaire reconnu. — Thuriot, en convenant qu'il a aussi beaucoup de prévention contre Espagnac, demande, par cette raison-là même, qu'il soit entendu, afin que la convention acquiesce des éclaircissemens. — Billaut-Varenes observe que déjà Espagnac a fait placarder une sorte de justification, & que d'ailleurs la convention doit redouter l'éloquence persuasive de cet homme, éloquence dont elle connoît déjà les effets. D'après cette observation si révélerie, l'assemblée passe à l'ordre du jour sur la demande d'Espagnac.

Billaut-Varenes, en qualité de secrétaire, convoque les membres du comité de sûreté générale, pour délibérer sur le général Cuffine qui a été arrêté cette nuit. De vifs applaudissemens suivent cette annonce.

Les citoyens employés à la fabrication des assignats demandent, à raison de la cherté des denrées, une augmentation de 2 livres par jour; ces citoyens n'ont que 9 livres pour traitement journalier. Renvoyé au comité des assignats & monnoies.

Les représentans-députés près l'armée des côtes de Brest, écrivent, d'Anenis, que le traître Beysser a pris la fuite,

dans la nuit du 15 au 16 de ce mois; & que les citoyens de Nantes semblent persister dans la frénésie du brissotinisme.

Une lettre des représentans vers les Pyrénées occidentales, datée de Bayonne, le 11 juillet, confirme la nouvelle affligeante, déjà répandue, de l'incendie rapide de plusieurs édifices publics de cette ville. Le feu s'est d'abord manifesté par l'explosion de quelques barils de poudre, dans une partie du château neuf où l'on faisoit des cartouches: des salles, où s'exercoient des canonniers, ont sauté; la caserne & le magasin à poudre, en devenant la proie des flammes, auroient abîmé la ville, si le zèle inconcevable des citoyens & de la garnison n'eût prévenu un si horrible désastre: 40 citoyens ont péri dans cet incendie, dont on ne connoît pas les auteurs. — La convention charge l'un de ses comités de lui présenter un projet sur les secours provisoires à accorder aux citoyens qui ont souffert de cet événement.

Bazire annonce qu'hier, le général Cuffine se promenant au Palais-Royal, tous les habitans des tripôts en sortirent, & crioient: *Vive Cuffine*. « Remarquez, ajoute Bazire, que la veille, des patriotes avoient été insultés dans le jardin de ce palais ». On accuse aussi ce général d'avoir fait des distributions considérables d'argent à des femmes, pour exciter un mouvement dans Paris. Le comité de sûreté générale a arrêté de le faire garder à vue par un gendarme: cet arrêté est mis à exécution; mais Cuffine peut encore se promener avec son gendarme, & ce sont ces processions qui sont dangereuses. Je demande donc que, pour la tranquillité publique, Cuffine soit mis en état d'arrestation ». — Applaudissemens.

« S'il est vrai, dit Simon, que Cuffine ait écrit au ministre de la guerre que, lorsque des décrets ne lui plaisoient pas, il en faisoit des papillotes, on ne peut douter qu'il ne soit un contre-révolutionnaire, & le comité de salut public doit en être responsable: je demande que Cuffine soit mis en arrestation là où l'on met les grands conspirateurs ».

« Concé a été forcé de se rendre, dit Danton; Valenciennes est cerné & chauffé fortement; il faut un général à l'armée: il s'élève des doutes sur Cuffine, on doit le juger: je demande que le comité de salut public & le ministre de la guerre se concertent pour un prompt rapport, afin que l'armée ne reste pas sans chef.

Quelques membres dénoncent les citoyens composant l'état-major de Cuffine, & observent qu'il ne faut pas exiger un prompt rapport, & qu'il est nécessaire de laisser du tems pour se procurer des preuves.

Bazire dit que Cuffine, tout en improuvant la conduite du traître Wimpffen, paroissoit cependant vouloir livrer à l'idolâtrie de l'armée les séditieux du Calvados, & que l'un de ses ordres portoit ces mots: *Condorcet, Paris, Calvados*.

Après quelques débats, la convention décrète, comme mesure de sûreté générale, que Cuffine sera mis en arrestation à l'Abbaye: sur l'observation de Bazire, l'on change le lieu de cette détention; Cuffine sera gardé au Luxembourg; le comité de salut public est chargé de présenter, séance tenante, un rapport sur la conduite de ce général.

Un moment après, le conseil exécutif écrit qu'il a destitué Cuffine du commandement en chef de l'armée du Nord; qu'il a ordonné à ce général de venir à Paris, & qu'il a nommé, pour le remplacer, le général Dietmann, dont les talens & le civisme sont connus.

*Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1795.*  
Lettres B, C.